ANNEXES

ANNEXE 1

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un schéma de cohérence territoriale Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Ministère chargé de l'urbanisme	Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale						
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement				

1. Identification de la personne publique responsab	le
Dénomination	
ETABLISHTENT PUBLIC TERRITORIAL GRANDORLY	SEINE BIEVLE
SIRET/SIREN	
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)	
Siege politique Hotel de Ville de Vitry siege Astrice Hen	ni Formun
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne physique habilitée à la personne physique physiqu	ersonne publique
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique	e, bureau d'étude, etc.)
BARGAS Samuel, Sief & projet planification commyne a	le Vitry / Scine
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courrie	1)
Hotal de Villi 2 avenue Juri Gagarine 0146828494 danuel bargo	yamaine-vitag4.8
2 avenue Youri Gaggorine	

2. Identification du Schéma de cohérence territoriale (SCoT)	
2(1 Sans objet pour le SCoT) SCoT metropoliain arretele 24.01.2022	
2.1 Sans objet pour le SCoT . SCoT metrophrain arretele 24.01.2022 2.2 Intitulé du document mass pas encore approuve	
2.3 La date d'approbation du SCoT et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document	
2.4 Territoire (commune(s) et EPCI) couvert par le SCoT metropal du Grand Paris	
Cout l'EPT Grand-Orly Seine Bierre	
2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du document d'urbanisme (matérialiser la localisation sur un document graphique)	
Commune de VITRY-SUR-SEINE	
3. Contexte de la planification	
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables	
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF/PADDUC)?	
風 Oui □ Non Si oui, nom du document et date d'approbation:	
SDRIF decret du 27.11.2013 d'approbation	
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.)?	
3.2 Précédentes évaluations environnementales du SCoT	
Préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale lors de l'élaboration du SCoT	
Incomma i ce jour	
Cette évaluation environnementale a-t-elle été actualisée ? □ Oui □ Non Si oui, préciser la date de l'actualisation	
Some objet can I ne sugit pasicida Scot was du PLV	Vitry /same
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle	07
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le document a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale □ Oui □ Non	
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet	

actualisation a été p	l'autorité environne ris en compte ? Exp	liquer les conséquen	ces sur la procédure	actuelle	
d'une procédure d'e Oui □ Non	environnementale : évolution qui n'a pas	fait l'objet d'évalua	ntion environnements	ile	
4 sinted ha	locusion Ae IDF.	2021-6487 du 8.	09.2021 de non-	sommission (dup	
Si oui, préciser sa d	late d'approbation et			you devaluation	
05.04.202	2 Modefe	entron simpl	friedu PLU		
4. Type de p	rocédure engagée et	objectifs de la pro	cédure donnant lieu	ı à la saisine	
4.1 Type de procéd	lure (révision, modi				
MODIFIC	CATION	L.153-	36 et L. 153-6	+ I du code de l'irbanie	
	es générales du teri	itoire couvert par	le PLU		
(données INSEE)	ncernée par le docur				
populi	tion totale (mills	sime 2019 enviguera	en 01.81.2012): <u>95</u>	966	
4.2.2 Caractéristiqu					
Superficie totale (en hectares)				M	
Superficie par	Actuel	lement	Après évolution		
zones	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire	
zones U	997,6 th	86,3%	997,6Ha	86,3%	
zones 1 AU	SANS	OBJET			
zones 2 AU	PASAL	-ZONE A.L	AVITRY		
zones A	SANS OF	TET PASA	CZONE AA	VITRY	
zones N	158,4 HA	13,7%	158,4 Ha	13,7/	
Total	1156 Ha	100%	1156 Hz	100%	
l'étalement urbain Le PLU me 1996 descrit 4 de 4.3 Caractéristiqu	bjectifs chiffrés de m fixés par le projet d' Evont pa le co lax 42de PA les de la procédure bjectifs de la procédu	aménagement et de Mommation a DD du PL Vde V	développement dural		

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions	
Non Si oui, préciser la localisation et la superficie	
Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ulra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ontelles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ? Dui Dun SANS OBJET Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document	
4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs □ Oui □ Non Si oui, préciser la localisation et la superficie	
4.3.4 La procédure a pour objet : de créer un espace boisé classé Oui XNon Si oui, préciser la localisation et la superficie de déclasser un espace boisé classé Oui X Non Si oui, préciser la localisation et la superficie	
de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers □ Oui ▼ Non Si oui, préciser la localisation et les superficies de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier □ Oui ▼ Non Si oui, préciser la localisation et les superficies	
de créer de nouvelles protections environnementales protection d'un alignement de 45 de 100 D'un Non Si oui, préciser les protections et leurs superficies rue Agle Crete	bres
de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels Oui Non Si oui, préciser les protections et leurs superficies entres dans la commune vo	
4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet	
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet	
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : □ Oui □ Non Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité	
4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)	
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet	

- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environn	ementale :
□ Oui □ Non	2
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la	décision issue
de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise	en compatibilité

4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur

- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité: parmi les documents listés à la *rubrique 3.1*, intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité

4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales □ Oui □ Non Si oui, préciser les effets

5.1 Le plan local d'urbanisme est concer	né par	1	
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne		×	
Les dispositions de la loi littoral		X	
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)		×	
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement		X	
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement		×	
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement		×	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515- 15 du code de l'environnement	×		PPRT du depot jetrolien du 29.03.2016 (Zone whistrell dio Andoines)
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement		X	
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection	X		-Aut eté prefestoral du 24.07.2019 mistituent um S sur le site anacunement "As 24" (ancienne station essen du 6 bis rue kon Coffroy à VITy s'sing ime soule parcelle concernée.

de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	X		Arrete prefectial du 23.12.2021 instituent une SUP Son le sité anconnement "Transfo Sonnes" de 12 me Maris Soin Defres 3 parcelles començões.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	X		ef réponse prezedente
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		X	
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	S - N	X	
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	X		Abords du M. H. Hopital Charle Foix d' Vry-scr-Seine - le 2 M. Hale Villeyen Comère de Crossini d'hotel les desse Abords de l'eglisic S'Eumani de Vilry Ysciric et de L'mediath
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement		X	= - au p. Manyounuc
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	X	-	et la Seine
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement			ZNIEFF le type I dans le par lepartemental des lilas
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	X	1	ENS du par des blas (36,3 Hz, que en 1996) ENS des places du font / long 122,4 Hz, très en 1994)
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à		××	We to greve allowed to be some (1,2 Ha, wie con 2021)
l'article R. 411-17-3 du même code		/	EBC VOSIN du musée Mac Val
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	X		EBC plouse du domaine Chérique EBC square rue de France EBC de la commondé rane Grande
Autre protection	X		ESC de contre probable reportingue per Armongst
L. L. 251-13 code vibranisme- pretistion de patri maine bati à. « L. 151-23 code urbanism protection de coeurs dilot, aubn Continuité écologique et	Jeret la	cal you gustles start et	le matife dontre culturel, historique on 6, activitational of elignoments d'arbres en trut quiternents de bleve

5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de par :	la pro	cédure (donnant lieu à la saisine sont concernés
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne		X	
Les dispositions de la loi littoral		X	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515- 15 du code de l'environnement		X	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement		X	
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement		*	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement		*	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		×	
Autre protection	X		Abords de 2 monuments historiques d'un commune Von
5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de ou à proximité :	la pro	cédure (donnant lieu à la saisine se situent dans
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)		X	
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement		X	
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement		X	

D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement		X	
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		X	1 h = 030 metres
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621- 31 du code du patrimoine	×		noire de Cassini, monument historique de Vilying seles a 270 metres de la limite communele avec Viloy Kaise. Indelles drances, nonvenent historique de Vilying netie à 330 metres de le lente commune de une Viloy Keine
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement		X	
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	×		Le ser départemental des biles, silvé au ent-oued de Vitry Reine, m'est ses conscerné par la procédure de modification de PLV. De même que la Seine.
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	×		La ZNIETF de type I du pour de poutemental des diles n'est per concernée par la procedure.
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	X		Les 3 EBC me sont pas concernés par la procédure.
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code		× × ×	
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévu à l'article L. 141-1 du code forestier	X		Les 6 EBC ne sont pas concerné ni affectés pal la procédure.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	X		2 batimento sont concernos par majestoment de la protection patrimoniale le concernant 1 nonveau batimont est ajorde à list de protection du patrimonin.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	X		Un Aliquement de 45 artes es rue Aglad Crelt Can nord de Wird est ajouté et protègé pu la procédure de modification du PLU.
Autre protection	-		
3'			

ETAT;

_ C	Oui Non Si oui, précisez :	
	6. Auto-évaluation	
fori sen	uto-évaluation doit identifier les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du prés mulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte sibilité du territoire concerné - et expliquer pourquoi la procédure concernée n'est ceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.	e la
Se i éva	reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'au duation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).	uto-
	7. Autres procédures consultatives	
7.1	Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées	
	120 juillet 2022	
<i>⊆</i> . 7.3	Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives) R. M. CDJ4: MGP; MF Mobilies; CCA; CCI; C:A; EPAOR SA-GPA SADEV 94: Procédure de participation du public envisagée nquête publique & Oui Non Gregistre maternel + regentre de maternels.	CAU
_	nquête publique A Oui Non Gregistre moternel + regentre de moternelles) articipation du public par voie électronique Oui Non	-
Si	nquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures Oui Non oui, préciser lesquelles utre, préciser les modalités	
	8. Annexes	_
8.1	Annexes obligatoires	
1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	英
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (rubrique 2.5).	78
	L'auto-évaluation (rubrique 6)	D
3	The state of the s	158
3 4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	

8.2 Autres annexes volontairement t	transmises pa	r le déposant
-------------------------------------	---------------	---------------

Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent

	9. Engagement et sigr	nature		
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus (personne publique responsable)				
Fait à	le,	W. W.		
Nom	Prénom	Qualité		
Signature				
3 - 5 - 5				